

Certified 

on 10/4/2007 at 4:19 PM

by  Labrador on  worldreginfo.com

ADT SIIC
RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ
AU 30 JUIN 2006

ADT SIIC
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 15 000 000 €
RCS PARIS B 542 030 200

SIÈGE : 55 RUE PIERRE CHARRON 75008 PARIS
TEL. 01 56 52 45 00 - FAX. 01 52 23 10 11
WWW.ADTSIIC.COM

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle 2006	5
Rapport semestriel pour la période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2006	7
Bilans consolidés comparés	12
Variation des capitaux propres consolidés	14
Tableau de variation de la trésorerie	15
Annexe aux comptes consolidés	16

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE
SEMESTRIELLE 2006**

POLIGONE AUDIT
28, rue de Saint Petersburg
75008 PARIS

AUDIT ET CONSEIL UNION
17 bis rue Joseph de Maistre
75876 PARIS Cedex 18

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés d'ADT SIIC, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Conformément aux normes IAS 40, et IAS 16 traitant des immeubles de placement et des immobilisations corporelles, la note 3D de l'annexe précise les modalités d'évaluation des immeubles selon la méthode du coût amorti.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Paris, le 6 septembre 2005

Les Commissaires aux Comptes

POLIGONE AUDIT

AUDIT ET CONSEIL UNION

Patrick POLIGONE

Jean-Marc FLEURY

Membres de la Compagnie Régionale de Paris

RAPPORT SEMESTRIEL POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2006

I - ACTIVITE AU COURS DU 1ER SEMESTRE 2006

Au cours du 1er semestre de l'exercice 2006, votre Société a poursuivi la gestion de son patrimoine recentré sur l'immobilier à forte rentabilité et a acquis un commerce de 147m² situé à Neuilly.

Suite à la sortie du périmètre en février 2006 de la société SOCIETE DES ANCIENS ETABLISSEMENTS DUCOS ET SARRAT, les 2 immeubles dont elle était propriétaire (immeuble de bureaux et commerces à Pontault-Combault et entrepôt à Pringy) sont également sortis du patrimoine de votre Groupe.

Une promesse de vente a également été signée sur les 14 085 m² de l'immeuble situé à Montreuil, la vente définitive ayant été régularisée en octobre 2006.

Par ailleurs les travaux de remise en activité du Restaurant Inter-Entreprises du Centre d'Affaires Paris Nord (Blanc-Mesnil) ont été lancés au 1er semestre et la réouverture de celui-ci interviendra dans le courant du 1er semestre 2007, la gestion en ayant été confiée à l'un des principaux spécialistes en la matière.

II – COMPTES CONSOLIDES

Les états financiers au 30 juin 2006 ont été arrêtés sur les mêmes bases que celles utilisées pour les comptes arrêtés au 31 décembre 2005, c'est-à-dire selon les normes IFRS et leurs interprétations adoptées par l'Union Européenne à cette date et également selon les options et exceptions choisies par le groupe, aucun changement de norme ou d'interprétation n'étant applicable à notre activité. En application d'IAS 34, le Groupe a choisi de publier à cette date un jeu complet d'états financiers conformes à IAS 1.

Le groupe comptabilise les immeubles de placement au coût amorti. Le modèle du coût amorti consiste à évaluer les immobilisations au coût d'acquisition et les amortir par composants sur leurs durées d'utilité. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale des immeubles.

En ce qui concerne les modifications de périmètre, la société ADT SIIC a distribué Le 20 février 2006 les titres de sa filiale la SOCIETE DES ANCIENS ETABLISSEMENTS DUCOS ET SARRAT qui, elle-même détenait les sociétés SC BONAPARTE IMMOBILIER, SC PONTAULS DS et la SARL SOCIETE FINANCIERE ET FONCIERE DES GRANDS BOULEVARDS.

Les capitaux propres consolidés de votre groupe (hors minoritaires) s'élèvent à 39.359 K€ pour un total de bilan de 66.585 K€.

L'actif de votre société comprend essentiellement :

- des immeubles de placement pour 35 M€ valorisé à leur coût amorti (coût d'acquisition et prise en compte d'amortissements selon la méthode des composants) et intégrant la valeur d'origine d'un immeuble en crédit-bail ;
- des immeubles destinés à la vente pour 14 M€ ;
- des équivalents de trésorerie d'un montant de 13 M€ correspondant à 17.392.836 BSA de la société Acanthe Développement .

Le passif de votre société comprend essentiellement :

- le capital social de 15 M€ composé de 392.750.468 actions ;
- des réserves comprenant les primes d'émission de 16,5 M€ et 1 M€ d'écart de réévaluation IFRS ;
- des dettes financières de 22,7 M€ se répartissant en 18,9 M€ d'emprunts auprès d'établissements de crédits et 3,8 M€ de dettes au titre d'un crédit-bail ;

Le bénéfice part du groupe s'élève à 548 K€. Il comprend principalement les éléments suivants :

- Un chiffre d'affaires de 3.579 K€ composé des loyers (2.271 K€), et de refacturations de charges (1.308 K€) ;
- Des charges liées à votre patrimoine immobilier pour 2.178 K€ dont la différence avec les charges refacturées est due aux locaux vacants ;
- Des salaires et charges sociales pour 177 K€ ;
- Des autres charges d'exploitation pour 342 K€ comprenant notamment les frais de votre siège social et les frais de publications légales et financières ;
- Des autres charges nettes pour 37 K€ ;
- Des dotations aux amortissements sur vos actifs immobiliers pour 573 K€ ;
- Des autres dotations et provisions clients (locataires du Blanc-Mesnil) pour un montant net de 116 K€ ;
- Un coût de l'endettement net pour un total de 269 K€ dont 467 K€ d'intérêts sur emprunts et un produit de 190 K€ lié à la prise en compte à leur juste valeur des instruments financiers de couverture ;
- Un résultat de cession des immeubles de placements (détenus par le Groupe Ducos & Sarrat qui a fait l'objet d'une sortie de périmètre) pour 985 K€ ;
- Des autres produits financiers nets pour 187 K€ dont 102 K€ correspondant aux intérêts des comptes courants des filiales cédées, 99 K€ de produit de cession de valeurs mobilières de placement et des charges d'intérêts bancaires pour 12 K€ ;
- Un impôt sur les résultats de 511 K€ ;

III - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 1er JANVIER 2006

FAITS CARACTERISTIQUES INTERVENUS DEPUIS LE 1er JANVIER 2006

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement du 18 janvier 2006 a pris acte de la fin du mandat de la Société Civile Finance et Placements de ses fonctions d'administrateur, par suite de dissolution sans liquidation, et nommé en qualité de nouvel administrateur, Monsieur Philippe MAMEZ, pour une durée de six années.

DISTRIBUTION DE PRIMES D'EMISSION EN TITRES DE PORTEFEUILLE

L'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement du 18 janvier 2006 a décidé une distribution de primes d'émission d'un montant global de 3.927.504,68 € (soit 0,01 € par action) prélevé sur le poste « Prime d'émission » dont le solde a ainsi été porté de 19.441.680,74 € à 15.514.176,06 €.

Le paiement de cette somme a été effectué en nature par la remise d'actions de la société SOCIETE DES ANCIENS ETABLISSEMENTS DUCOS ET SARRAT que la Société détient en portefeuille, à raison d'une action de la société SOCIETE DES ANCIENS ETABLISSEMENTS DUCOS ET SARRAT pour une action de la Société, la mise en paiement devant être effectuée à compter du 20 février 2006.

APPROBATION DES COMPTES

Le conseil d'administration de votre société en date du 14 juin 2006 a ajourné l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire convoquée pour le 30 juin 2006 et conféré tous pouvoirs à son Directeur Général afin de solliciter une prorogation du délai d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2005, auprès du tribunal de commerce de Paris. Une requête en report d'assemblée générale a été déposée au greffe du Tribunal de commerce de PARIS le 15 juin 2006.

Le président du Tribunal de commerce de Paris a répondu favorablement à cette requête et délivré une ordonnance en date du 16 juin 2006 prorogeant le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 jusqu'au 31 juillet 2006.

L'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire de notre société en date du 25 juillet 2006 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 se traduisant par un bénéfice consolidé (part du groupe) de 5.270.561 € et par un bénéfice social de 5.521.175,37 € et décidé que chacune des 392 750 468 actions composant le capital social au 31 décembre 2005 recevrait un dividende de 0,06 € par action (*) sous condition suspensive (i) de la réalisation de la division des BSA ACANTHE DEVELOPPEMENT, de l'émission des nouveaux BSA et de leur cotation (ii) de la détention par ADT S.I.I.C des 32 881 836 BSA (nombre de BSA avant la division), ce dividende comprenant la totalité du bénéfice fiscal issu des revenus immobiliers soit 306.924 € et de l'intégralité des plus-values fiscales sur cessions d'immeubles soit 70 532 €, que notre société se doit de distribuer dans le cadre du régime SIIC.

(*) cette distribution était éligible à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le paiement de cette somme sera effectué par la remise de BSA de la société ACANTHE DEVELOPPEMENT (société anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché réglementé au capital actuel de 30.133.000 €, dont le siège social est situé 2 rue de Bassano, 75016 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 735 620 205) que la Société détient ou détiendra en portefeuille au jour du paiement à raison d'un BSA d'ACANTHE DEVELOPPEMENT pour une action de la Société.

L'assemblée générale a décidé que dans l'hypothèse où les conditions suspensives ne seraient pas réalisées au plus tard le 30 septembre 2006, 5% du bénéfice, soit la somme de 276.058,77 € seraient affectés à la réserve légale, et le solde soit la somme de 5 245 116,60 € serait affecté au poste « autres réserves ».

L'assemblée générale des actionnaires a rejeté la résolution relative à l'option offerte aux actionnaires permettant de recevoir leur dividende en numéraire ou en actions à créer de la société, cette résolution étant devenue sans objet.

L'assemblée générale des actionnaires a renouvelé le mandat d'administrateur de Monsieur Richard LONSDALE-HANDS pour une durée de six années.

L'assemblée générale a constaté la fin du mandat des commissaires aux comptes titulaires de l'Institut d'Expertise de Révision Comptable - I.E.R.C et MAZARS ET GUERARD (REIMS) ainsi que ceux des Commissaires aux comptes suppléants de V.Y SOCIETE D'AUDIT et Monsieur Patrick RENY.

Elle a également nommé en qualité de nouveaux commissaires aux comptes titulaires pour une durée de six exercices :

- la société AUDIT ET CONSEIL UNION, située au 17 bis rue Joseph DE MAISTRE - 75876 PARIS cedex 18, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 341.012.656,
- la société POLIGONE AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 100 €, 28 rue de Saint-Pétersbourg - 75008 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 489 293 001.

L'assemblée générale a nommé pour une durée de six exercices :

- la société SOGEC, située au 58 rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 702.017.591 en qualité de commissaire aux comptes suppléant de AUDIT ET CONSEIL UNION,
- Monsieur Loïc PAUTHIER, de nationalité française, 9 rue des Carmes - 35000 RENNES, en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant de POLIGONE AUDIT.

L'assemblée générale a autorisé la mise en place au sein de la société d'un programme de rachat d'actions.

L'assemblée générale des actionnaires a délégué au conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois à compter de ladite assemblée générale, les compétences nécessaires à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto détenues en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux

époques qu'il décidera, par annulation de toute quantité d'actions auto détenues qu'il décidera dans les limites fixées par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Il a également été décidé d'une mise en harmonie des statuts avec la Loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie dite « Loi Breton » et la modification corrélative des dispositions prévues aux articles 21; 40; 42 et 43 des statuts.

FAITS CARACTERISTIQUES INTERVENUS DEPUIS LE 30 JUIN 2006

Le conseil d'administration en date du 26 septembre 2006 a constaté la non réalisation des conditions suspensives relatives à la distribution d'un dividende de 0,06 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005, payée par remise de BSA de la société ACANTHE DEVELOPPEMENT, décidée à l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 25 juillet 2006.

Ledit conseil a également constaté l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2005 au poste « autres réserves » conformément à la troisième résolution adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires de la société en date du 25 juillet 2006 et proposé une distribution exceptionnelle prélevée sur les postes « autres réserves » et « prime d'émission ».

L'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement du 13 octobre 2006 a décidé de distribuer exceptionnellement un montant global de 19.637.523,40 Euros prélevé sur le poste « autres réserves » à hauteur de 5.245.116,60 Euros et sur le poste « prime d'émission » à hauteur de 14.392.406,80 Euros, soit un montant de 0,05 Euro par action, sous la condition suspensive de l'acquisition par la société d'un nombre suffisant de BSA 2009 pour servir cette distribution, et ce par voie d'échange avec les actions de sociétés possédant des actifs immobiliers actuellement détenues par la société au plus tard dans le mois de la décision de ladite assemblée.

Le paiement de cette somme sera effectué par la remise de bons de souscription d'actions de la société Acanthe Développement (société anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché réglementé au capital actuel de 30.275.005 Euros, dont le siège social est situé 2, rue de Bassano-75016-PARIS et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 735.620.205) émis le 25 mars 2003 et venant à échéance le 31 octobre 2009 (« BSA 2009 ») que la société détiendra en portefeuille à raison d'un (1) BSA 2009 pour une (1) action de la société.

L'assemblée générale a pris acte que la base de conversion des BSA 2009 s'établissait, depuis l'opération de division par 15 des BSA 2009 décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Acanthe Développement en date du 26 septembre 2006, comme suit : pour 75 BSA 2009 et un prix de € 4,00, il sera délivré 1,85 action de la société Acanthe Développement.

Le conseil d'administration du 17 octobre 2006 a constaté la réalisation de la condition suspensive relative à la distribution exceptionnelle prélevée sur les postes « autres réserves » et « prime d'émission » ; le paiement de la distribution a été effectif le lundi 23 octobre 2006.

V - SITUATION ET VALEUR DU PATRIMOINE

Le 17 octobre 2006, la totalité des titres et du compte courant de la SA FINANCE CONSULTING, propriétaire de l'immeuble de Bruxelles, a été échangée contre 124.000.000 de BSA échéance 2009 émis par la société ACANTHE DEVELOPPEMENT et propriété de sa filiale TAMPICO SA.

Après les cessions des immeubles de Bruxelles et Montreuil, le patrimoine de votre groupe représente une surface d'environ 56 051 m² situé pour 703 m² à Paris, pour 53 148 m² en région parisienne, pour 2 200 m² en province. Il sera composé de bureaux principalement (98%) et de commerces (2 %).

En vue de la détermination de l'Actif Net Réévalué par action, le Groupe ADT SIIC a confié à des experts reconnus de la place (experts près de la Cour d'Appel de Paris et agréés par la Cour de Cassation) le soin d'évaluer son patrimoine immobilier.

L'ANR au 30/06/06 ressort à 0,1240 € : il correspond, soit à leur valeur d'expertise 2006, soit pour certains immeubles acquis en 2005 et 2006, à leur coût d'acquisition augmenté des travaux déjà réalisés, lequel tient compte de l'incidence de la vacance et du coût, estimé par la direction du Groupe, des travaux restant à réaliser. Toutefois, l'immeuble « Bonaparte », faisant partie de l'ensemble immobilier sis au Blanc Mesnil et appartenant déjà au Groupe en 2004, a été maintenu à son prix d'acquisition en raison de l'inoccupation des locaux pendant l'exercice (rénovation future prévue).

Compte tenu de la distribution de 19.637 K€ intervenue le 13 octobre, l'ANR actuel ressort à 0,0740 €.

L'ANR à terme par action atteindra 0,1515 € dès que l'ensemble des locaux libres sera loué et les travaux nécessaires intégralement réalisés.

BILANS CONSOLIDÉS COMPARÉS

(milliers d'euros)	30/06/2006 IFRS	31/12/2005 IFRS
Actif		
Immeubles de placement	35 465	54 050
Immobilisations en cours	513	193
Actifs corporels	13	14
Actifs incorporels	1	1
Actifs financiers	704	727
Total actifs non courants	36 696	54 986
Clients et comptes rattachés	1 098	1 369
Autres créances	1 140	1 220
Autres actifs courants	87	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 274	17 957
Immeubles destinés à la vente	14 291	668
Total actifs courants	29 889	21 216
TOTAL ACTIF	66 585	76 201

(milliers d'euros)	30/06/2006 IFRS	31/12/2005 IFRS
Passif		
Capital	15 000	14 952
Réserves	23 811	23 190
Résultat net consolidé	548	5 270
Total Capitaux Propres, part du groupe	39 359	43 412
Intérêts minoritaires	0	430
Total Capitaux Propres	39 359	43 842
Passifs financiers non courants	20 582	25 682
Provisions pour risques et charges		0
Dettes fiscales et sociales	528	809
Total des dettes non courantes	21 109	26 491
Passifs financiers courants	2 152	1 281
Dépôts et Cautionnement	950	1 082
Fournisseurs	588	748
Dettes fiscales et sociales	1 521	1 990
Autres dettes	851	709
Autres passifs courants	56	58
Total des dettes courantes	6 117	5 868
Total dettes	27 226	32 359
TOTAL PASSIF	66 585	76 201

(milliers d'euros)	30/06/2006 IFRS	31/12/2005 IFRS	30/06/2005 IFRS
Loyers	2 271	4 269	1 907
Charges locatives refacturées	1 308	2 337	865
Charges locatives globales	-	2 178	-4 299
Revenus nets de nos immeubles	1 401	2 307	1 048
Revenus des autres activités		70	16
Frais de personnel	-	177	-394
Autres frais généraux	-	342	-669
Autres produits et autres charges	-	37	-119
Dotations aux amortissements des immeubles de placement	-	573	-848
Perte de valeur des immeubles de placement		0	
Dotations aux autres amortissements et provisions	-	116	125
Résultat opérationnel avant cession	157	472	171
Résultat de cession d'immeubles de placement		985	-58
Résultat opérationnel	1 142	414	171
- Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		9	159
- Coût de l'endettement financier brut	-	278	-925
Coût de l'endettement financier net	-	269	-766
Autres produits et charges financiers		187	7 337
Autres produits et charges hors exploitation			-41
Résultat avant impôts	1 060	6 944	347
Impôt sur les résultats	-	511	-1 543
Résultat net	548	5 401	125
Intérêts minoritaires		131	38
Résultat net part du groupe	548	5 270	87
Résultat par action non dilué (en €)	0,001	0,0134	0,0003
Résultat par action dilué (en €)	0,001	0,0134	0,0003

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital Social	Prime d'émission	Réserve Légale	Ecart de réévaluation	Report à nouveau	Réserves consolidées	Résultat Net	Total
Au 31/12/01	560		56	95		1 395	-231	1 875
Affectation Résultat 2001						-231	231	0
Résultat 2002							73	73
Au 31/12/02	560		56	95		1 164	73	1 948
Affectation Résultat 2002						73	-73	0
Autres variations						28		28
Augmentation de capital numéraire BSA 29/12/2003	13 000							13 000
Augmentation de capital incorporation réserves	1 545			-95		-1 449		1
Résultat 31/12/2003							270	270
Au 31/12/03	15 105	0	56	0	0	-184	270	15 247
Impact IFRS				554				554
Au 31/12/03	15 105	0	56	554	0	-184	270	15 801
Affectation Résultat 2003			20		385	-136	-270	0
Augmentation de capital numéraire BSA 29/12/2003	20 593	2 032						22 625
Incorporation au capital de la prime d'émission	54	-54						
Résultat 31/12/2004							1 243	1 243
Impact IFRS				2 144			-12	2 132
Titres d'autocontrôle	-2 425	-305						-2 730
Au 31/12/04	33 327	1 673	76	2 698	385	-320	1 231	39 071
Affectation Résultat 2004			13		254	960	-1 228	0
Réduction de capital	-20 752	20 752						0
Distribution de dividende		-3 288			-639			-3 927
Reclas Minos						0		0
Résultat 31/12/2005							6 699	6 699
Impact IFRS				-1 131		184		-947
Titres d'autocontrôle	2 377	1 569					-1 428	2 518
Au 31/12/05	14 952	20 706	89	1 567	0	824	5 274	43 412
Affectation Résultat 2005						5 274	-5 274	0
Réduction de capital								0
Distribution de dividende		-3 927						-3 927
Reclas Minos								0
Cession de sociétés		-430				87		-343
Impact IFRS				-554				-554
Titres d'autocontrôle	48	174						222
Résultat 30/06/2006							548	
Au 30/06/06	15 000	16 523	89	1 013	0	6 185	548	39 358

TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE (K euros)

	30/06/06	31/12/05
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net consolidé	548 154	5 401 134
<u>Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie</u>		
Amortissements et provisions	575 746	854 808
Variation de juste valeur	-194 539	3 651 949
Variation des impôts différés		
Plus values/moins values de cession	-1 142 035	-317 337
Badwill	0	-16 000
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-212 674	9 574 554
Variation du BFR lié à l'activité	-451 908	5 668 297
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-664 582	15 242 851
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	-936 660	-9 818 272
Cessions d'immobilisations	6 129 500	14 933 054
Remboursement d'immobilisations financières et prêts	25 412	412 252
Augmentation des prêts	0	-91 706
Incidence des variations de périmètre	-4 192 581	-11 667 000
Avances et acomptes versés sur commandes		
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	1 025 671	-6 231 672
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital	0	0
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-3 927 500	-3 810 387
Augmentation des emprunts	0	5 844 710
Remboursements d'emprunts	-530 011	-2 734 441
Plus et moins value latente sur VMP	-630 246	
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-5 087 757	-700 118
Variation de trésorerie nette	-4 726 668	8 311 061
Variation de trésorerie nette	-4 726 668	8 311 063
Trésorerie d'ouverture		
Disponibilités à l'actif	3 383 655	4 650 361
Découverts bancaires	-2 154	-1 665 975
VMP	14 573 053	6 659 105
	17 954 554	9 643 491
Trésorerie de clôture		
Disponibilités à l'actif	66 375	3 383 655
Découverts bancaires	-46 154	-2 154
VMP	13 207 665	14 573 053
	13 227 886	17 954 554

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2006

1. Faits caractéristiques de l'exercice

APPROBATION DES COMPTES

Le conseil d'administration de votre société en date du 14 juin 2006 a ajourné l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire convoquée pour le 30 juin 2006 et conféré tout pouvoir à son Directeur Général afin de solliciter une prorogation du délai d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2005, auprès du tribunal de commerce de Paris. Une requête en report d'assemblée générale a été déposée au greffe du tribunal de commerce de Paris le 16 juin 2006.

L'Assemblée Générale de la société ADT SIIC a constaté le 18 janvier 2006 la fin du mandat d'administrateur de la société Finance et Placements et décidé de nommer en tant qu'administrateur, à compter de ce jour et pour une durée de 6 années, Monsieur Philippe MAMEZ. Cette même Assemblée a décidé le paiement à compter du 20 février 2006 d'un dividende de 3.927.504,68 € (soit 0,01 € par actions) prélevé sur le poste « Prime d'Emission » dont le solde est ainsi porté de 19.441.680,74 € à 15.514.176,06 €. Le paiement de cette somme a été effectué en nature par la remise d'actions de la société SOCIETE DES ANCIENS ETABLISSEMENTS DUCOS ET SARRAT (société anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché libre OTC au capital de 225.000 € dont le siège social est situé 25, Place Vendôme 75001 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 456 201 730).

En ce qui concerne les mouvements sur les participations :

Le 20 février 2006, la société ADT SIIC a distribué les titres de sa filiale, la SOCIETE DES ANCIENS ETABLISSEMENTS DUCOS ET SARRAT qui, elle-même détenait les sociétés SC BONAPARTE IMMOBILIER, SC PONTAULS DS et la SARL SOCIETE FINANCIERE ET FONCIERE DES GRANDS BOULEVARDS.

2. Référentiel comptable

Conformément au règlement 1606/2002 de la Commission Européenne du 19 juillet 2002, le Groupe ADT SIIC applique les normes IAS/IFRS depuis l'exercice ouvert le 1er janvier 2005.

Le groupe comptabilise les immeubles de placement au coût amorti. Le modèle du coût amorti consiste à évaluer les immobilisations au coût d'acquisition et à les amortir par composants sur leurs durées d'utilité. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale des immeubles.

3. Principes et méthodes comptables

A- Principes de préparation des Etats Financiers

Les états financiers au 30 juin 2006 ont été arrêtés sur les mêmes bases que celles utilisées pour les comptes arrêtés au 31 décembre 2005, c'est-à-dire selon les normes IFRS et leurs interprétations adoptées par l'Union Européenne à cette date et également selon les options et exceptions choisies par le groupe, aucun changement de norme ou d'interprétation n'étant applicable à notre activité. En application d'IAS 34, le Groupe a choisi de publier à cette date un jeu complet d'états financiers conformes à IAS 1.

B- Périmètre et méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'ADT SIIC SA et de ses filiales au 30 juin 2006. Les états financiers des filiales, préparés sur la même période de référence que ceux d'ADT SIIC, sont établis à l'aide de méthodes comptables homogènes.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe en a obtenu le contrôle. Toutes les filiales sont consolidées par intégration globale.

Les écarts d'acquisition, constatés lors d'acquisitions d'entreprises consolidées, sont inscrits à l'actif de l'acquéreur si ceux-ci sont positifs et comptabilisés immédiatement en résultat s'ils sont négatifs. Selon IFRS 3, tous les regroupements d'entreprises doivent être comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, l'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser à leur juste valeur les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise. L'écart résiduel constaté entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part d'intérêt du groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Enfin, toutes les sociétés du groupe étant établies dans la zone Euro, leur intégration ne génère donc aucun écart de conversion.

C- Bases d'évaluation, jugement et utilisation d'estimations

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour déterminer la valeur des actifs et passifs, évaluer les aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les principales estimations portent sur l'évaluation de la valeur recouvrable des immeubles de placement comme indiqué ci-après. Leur évaluation repose sur une estimation de leur valeur de marché établie par des experts indépendants qui s'appuient sur des hypothèses de valeur locative et de rendement des actifs.

Concernant l'évaluation des immeubles, les critères d'évaluation sont ceux définis dans la Charte de l'Expertise en Evaluation immobilière.

La valeur vénale représente le prix que l'on peut espérer retirer de la vente de l'immeuble dans un délai de 6 mois environ, après mise sur le marché entourée de publicité, auprès d'un acheteur n'ayant pas de lien particulier avec le vendeur.

La situation locative des locaux a été prise en compte, les règles générales étant de :

- capitaliser la valeur locative des locaux libres à un taux plus élevé que celui retenu pour les locaux loués pour tenir compte du risque de vacance,
- faire varier le taux de rendement des locaux loués en fonction de la situation géographique, de la nature et de la qualité des immeubles, du niveau des loyers par rapport à la valeur locative et de la date des renouvellements des baux.

Les clauses et conditions des baux ont été prises en compte dans l'estimation et notamment la charge pour les locataires des éventuelles clauses exorbitantes du droit commun (taxe foncière, assurance de l'immeuble, grosses réparations de l'article 606 du Code Civil et honoraires de gestion).

Enfin, les immeubles ont été considérés comme en bon état d'entretien, les budgets de travaux à réaliser étant déduits.

Tout processus d'évaluation peut comporter certaines incertitudes qui peuvent avoir un impact sur le résultat futur des opérations.

D- Immeubles de placement

Selon la norme IAS 40, un immeuble de placement est défini comme un bien immobilier détenu par le propriétaire ou par le preneur (dans le cadre d'un contrat de crédit-bail) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou pour les deux options à la fois par opposition à :

- l'utilisation de l'immeuble dans la production, la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives,

- la vente dans le cadre d'une activité ordinaire de transaction (marchands de biens)

Les immeubles faisant l'objet d'un mandat de vente ou dont la cession a été validée lors d'un conseil d'administration

sont reclassés selon la norme IFRS 5 en « immeubles de placement destinés à la vente » et ils sont évalués au montant le plus faible de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur diminuée des frais à engager en vue de leur cession.

Après leur comptabilisation initiale et selon la norme IAS 40, les immeubles de placement sont évalués :

- soit à la juste valeur (avec comptabilisation des variations de valeur en résultat),
- soit au coût selon les modalités de la norme IAS 16.

Le groupe a adopté le modèle du coût selon les normes IAS 40 et IAS 16. Selon ce modèle, les immeubles sont enregistrés

au coût, intégrant les droits et frais, et font l'objet d'un amortissement selon la méthode des composants, étant noté que la part du terrain est maintenue à 10%.

Au sein de chaque immeuble, les éléments devant faire l'objet de remplacement à intervalle régulier sont isolés et comptabilisés séparément. Les composants suivants sont distingués:

	Durée d'amortissement pratiquée
Gros œuvre	40, 80 ou 100 ans
Façades, étanchéité, couverture	15 ans
Installations Générales et Techniques	20 ans
Agencements	10 ans

Les taux d'amortissement pratiqués sur le gros œuvre sont variables selon la typologie des immeubles : immeubles de standing à dominante Haussmanienne sur 100 ans, hôtels parisiens de standing sur 80 ans, bureaux de première couronne parisienne, hôtel de loisirs en province et autres immeubles sur 40 ans.

La proportion des différents composants a été déterminée, courant 2005, en prenant comme référence la grille de la Fédération des sociétés Immobilières et Foncières (FSIF), modifiée en fonction de la typologie de chaque immeuble.

Un test de dépréciation est pratiqué à chaque clôture pour les immeubles faisant l'objet d'un projet de vente à court terme ainsi que pour les immeubles pour lesquels il existe un indice de perte de valeur.

Selon la norme IAS 36 pour chaque immeuble, il y a lieu de s'assurer qu'il n'est pas inscrit en comptabilité à un montant supérieur à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité, elle-même déterminée à partir des flux de trésorerie futurs actualisés de l'utilisation prévue et de la cession ultérieure de l'actif.

Si la valeur comptable d'un immeuble est supérieure à sa valeur recouvrable, le groupe déprécie l'actif du montant de l'écart et comptabilise en résultat une perte de valeur. Ultérieurement, cette perte de valeur peut être reprise en résultat partiellement ou en totalité si l'écart précité diminue ou s'inverse.

E- Actifs corporels et incorporels

Les actifs corporels et incorporels à durée de vie définie sont évalués au coût amorti.

Les amortissements comptabilisés concernant le matériel de bureau et informatique, le mobilier de bureau et le matériel de transport sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées suivantes :

- Matériel de bureau et informatique : 3 et 5 ans
- Matériel de transport : 3 ans
- Mobilier de bureau : 5 ans

F- Instruments financiers

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé et qui inclut les coûts de transaction liés à l'instrument. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés selon les catégories suivantes :

- les instruments classés dans la catégorie « instruments évalués en juste valeur par résultat », c'est-à-dire les instruments détenus à des fins de transaction et les dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations sont enregistrées en résultat ;
- les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et dont l'échéance est fixe, sont classés en "placements détenus jusqu'à l'échéance" quand le groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition, sur la période allant de l'acquisition à l'échéance de remboursement. Pour les investissements comptabilisés en coût amorti, les profits ou pertes sont reconnus en résultat lorsque les investissements sont sortis ou qu'ils ont perdu de la valeur ainsi qu'au travers du processus d'amortissement ;
- les prêts et créances qui n'entrent pas dans l'une des catégories précédentes et qui ne sont pas classés comme disponibles à la vente sont également évalués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif ;
- les autres actifs financiers qui n'entrent pas dans l'une des catégories précédentes sont classés comme « disponibles à la vente » et sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sur actifs financiers disponibles à la vente sont enregistrées en capitaux propres jusqu'à ce que l'investissement soit vendu, encaissé ou sorti,
- Les frais d'émission des emprunts sont affectés en diminution du passif correspondant et amorti, contrairement à IAS 39, sur la durée des emprunts, selon la méthode linéaire. L'encours des emprunts à plus d'un an est comptabilisé en passifs financiers non courants, l'encours à moins d'un an étant comptabilisé en passifs financiers courants ainsi que les intérêts courus.

G- Actions propres

Conformément à la norme IAS 32, tous les titres d'autocontrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, et ce quelque soit la catégorie dans laquelle ils ont été affectés. Le produit ou la perte sur la cessions éventuelles des actions d'autocontrôle est imputé directement sur les capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins values n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

H- Provisions

Selon la norme IAS 37, les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un évènement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressource (au profit d'un tiers) représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. De plus, afin de constater la provision, le Groupe ne doit pas attendre de contrepartie au moins équivalente.

I- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents trésorerie regroupent les liquidités en comptes bancaires, les dépôts à court terme (échéance initiale inférieure à trois mois) et les SICAV monétaires et autres valeurs mobilières. Ces instruments sont évalués à la juste valeur. (IAS 39).

J- Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés utilisés par le groupe sont constitués de caps, tunnels et swaps. Ils sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché (« juste valeur ») lors de leur conclusion et à chaque arrêté de comptes. Ces instruments n'étant pas qualifiables d'instruments de couverture au sens de l'IAS 39, les variations de valeur sont intégralement affectées au résultat de l'exercice.

K- Impôt sur les résultats

La société ADT SIIC et certaines de ses filiales ont opté en 2004 pour le régime fiscal des SIIC. De ce fait, le résultat relatif au secteur immobilier est désormais exonéré d'impôt sur les sociétés, les autres éléments du résultat y étant soumis. La dette d'« exit tax » résultant des options au régime fiscal SIIC est actualisée en fonction de son échéancier. Cette dette est payable sur 4 ans à partir de l'entrée dans le régime SIIC des entités concernées. Cette actualisation est mise à jour à chaque arrêté de comptes et l'impact est comptabilisé en résultat (charge financière).

L'impôt sur les sociétés est égal à la somme de l'impôt courant et de l'impôt différé. L'impôt courant est l'impôt dû au titre de l'exercice.

Les impôts différés correspondent à l'ensemble des différences temporelles entre les résultats comptables et fiscaux ou qui apparaissent lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Ces différences génèrent des actifs et passifs d'impôts qualifiés de différés, ceux-ci sont calculés selon la méthode du report variable.

L- Avantages au personnel

La norme IAS 19 fixe les modalités de comptabilisation des avantages consentis au personnel. Elle s'applique à l'ensemble des rémunérations payées en contrepartie des services rendus, à l'exception des rémunérations en actions qui font l'objet de la norme IFRS 2.

En application de la norme IAS 19, tous les avantages au personnel, monétaires ou en nature, à court ou à long terme sont classés dans les deux catégories suivantes :

- les avantages à court terme tels que salaires et congés annuels, qui sont comptabilisés en charge par l'entreprise lorsque celle-ci a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis,
- les avantages à long terme tels que les indemnités de fin de carrière, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.
- Ces avantages doivent faire l'objet de provisions.

Contrairement à la norme IAS 19, le groupe ne comptabilise pas le montant de ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite, jugé non significatif.

M- Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net revenant à l'entreprise consolidante par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'action en conformité avec la norme IAS 33.

N- Revenus des immeubles

Les loyers sont comptabilisés selon les modalités et échéances prévues à chaque bail.

Les charges locatives refacturées et les charges locatives globales sont comptabilisées selon leur engagement.

O- Résultat de cession d'immeubles de placement

Le résultat de cession d'immeubles de placement est obtenu par différence entre, d'une part, le prix de vente et les reprises de provisions éventuelles, et d'autre part, la valeur nette comptable consolidée augmentée des frais de cessions et des pénalités de remboursement anticipé des emprunts adossés aux immeubles cédés.

4. Périmètre de consolidation

Les changements du périmètre de consolidation de l'exercice portent sur des sociétés vendues par le groupe au cours de la période.

Ces sociétés sont les suivantes :

SOCIETES		2006		2005		Méthode de consolidation au 30/06/2006	Exercice d'entrée dans le périmètre de consolidation
		% contrôle	% d'intérêts	% contrôle	% d'intérêts		
SA	ADT S.I.I.C.					Société mère	
SA	CFFI	100%	100%	100%	100%	IG	1997
SA	TRENUBEL	100%	100%	100%	100%	IG	2003
SA	FINANCE CONSULTING	100%	100%	100%	100%	IG	2003
SAS	FINANCIERE AUBIGNAT	100%	100%	100%	100%	IG	2003
SNC	VENUS	100%	100%	100%	100%	IG	2004
SAS	B.A.L.D.A.V.I.N.E.S.A.	100%	100%	100%	100%	IG	2004
SCI	ARYLE	100%	100%	100%	100%	IG	2004
SNC	AXONNE	100%	100%	100%	100%	IG	2004
SNC	MAINTREUIL	100%	100%	100%	100%	IG	2004
SNC	CYAN	100%	100%	100%	100%	IG	2004
SC	ADEL	100%	100%	100%	100%	IG	2004
SA	VUMYSA	100%	100%	100%	100%	IG	2004
SA	DUCOS & SARRAT	0%	0%	68%	68%	IG	2004
SC	BONAPARTE IMMOBILIER	0%	0%	68%	68%	IG	2004
SC	PONTAULT DS	0%	0%	68%	68%	IG	2004
SARL	SOCIETE FINANCIERE ET FONCIERE DES GRANDS BOULEVARDS	0%	0%	68%	68%	IG	2005
EURL	PAMIER	100%	100%	100%	100%	IG	2005
SC	BLANAP	100%	100%	100%	100%	IG	2005
EURL	AD INVEST	100%	100%	100%	100%	IG	2005
SCI	PYRANDE	100%	100%	100%	100%	IG	2005
SAS	ACACIA	100%	100%	100%	100%	IG	2005
SCI	LE VOLTAIRE	100%	100%	100%	100%	IG	2005
SCI	LE BREVENT	100%	100%	100%	100%	IG	2005

A – Variation de périmètre

Le changement de périmètre de consolidation concerne la société Ducos et Sarrat ainsi que ses trois filiales distribuées le 20 février 2006, soit:

- Ducos & Sarrat SA
- Bonaparte Immobilier SC
- Pontault DS SC
- Société Financière et Foncière des Grands Boulevards SARL

Au 30 juin 2006, ADT SIIC possède encore 333.532 actions DUCOS ET SARRAT SA de valeur nette comptable 2.5 k€.

Les actifs immobiliers détenus par les sociétés sorties en 2006 sont les suivants :

- Ducos et Sarrat détient un appartement situé à Vichy et un entrepôt situé à PRINGY (surface 1.600 m²)
- La SCI PONTAULT DS détient un immeuble et un terrain à PONTAULT COMBAULT. (surface 3.541 m²)

B- Informations relatives aux filiales

FORME	SOCIETE	ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	N° RCS
SA	ADT SIIC	55 rue Pierre Charron - 75008 PARIS	542.030.200
SA	FINANCE CONSULTING	18 avenue Delleur - B1170 BRUXELLES	578.422 RCS BRUXELLES
SA	VUMYSA	3 avenue Pasteur - L2311 Luxembourg	
SA	TRENUBEL	3 avenue Pasteur - L2311 Luxembourg	
SC	SCI LE VOLTAIRE	55 rue Pierre Charron - 75008 PARIS	412.883.670
SNC	VENUS	55 rue Pierre Charron - 75008 PARIS	334.284.890
SNC	MAINTREUIL	55 rue Pierre Charron - 75008 PARIS	478.221.146
SNC	CYAN	55 rue Pierre Charron - 75008 PARIS	479.322.463
SC	ADEL	55 rue Pierre Charron - 75008 PARIS	410.347.538
SNC	AXONNE	55 rue Pierre Charron - 75008 PARIS	478.748.866
SAS	B.A.L.D.A.V.I.N.E.S.A	55 rue Pierre Charron - 75008 PARIS	453.401.556
SA	C.F.F.I	55 rue Pierre Charron - 75008 PARIS	395.341.829
SAS	FINANCIERE AUBIGNAT	55 rue Pierre Charron - 75008 PARIS	858.200.439
SCI	SCI LE BREVENT	55 rue Pierre Charron - 75008 PARIS	415.254.663
SCI	SCI PYRANDE	55 rue Pierre Charron - 75008 PARIS	440.462.612
SCI	SCI ARYLE	55 rue Pierre Charron - 75008 PARIS	479.158.578
SAS	IMMOBILIERE ACACIA	55 rue Pierre Charron - 75008 PARIS	399.349.851
EURL	PAMIER	55 rue Pierre Charron - 75008 PARIS	440.342.178
SC	BLANAP	55 rue Pierre Charron - 75008 PARIS	399.349.851
EURL	AD INVEST	55 rue Pierre Charron - 75008 PARIS	433.173.283

C- Date de clôture

Les comptes consolidés couvrent la période du 1er janvier au 30 juin 2006. Ils ont été établis sur la base des comptes sociaux arrêtés au 30.06.2006 ou de situations arrêtées à la même date.

5. Notes annexes : bilan

A- Actifs non courants non financiers

Variation de la valeur brute des immeubles de placements, des immobilisations en cours et des actifs corporels

En K€	Val. brute 31/12/05	Acquisitions	Variations de périmètre	Cessions	Virement de poste à poste	Val. brute 30/06/06
actifs incorporels	1					1
terrains	6 556			-685	-1 361	4 510
constructions	50 713	103		-4 395	-12 254	34 167
immobilisations encours	193	320				513
actifs corporels	23	1		-2		22
TOTAL	57 485	424	0	-5 082	-13 615	39 212

(1) Au cours de l'exercice le groupe a fait des travaux dans les immeubles de bureau au Blanc Mesnil.

(2) Cette colonne traduit les immeubles acquis au travers des sociétés entrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice.

(3) Cession de 4 actifs immobiliers situés à Vichy, Pringy et Pontault Combault d'une surface totale de 5.141 m², via la distribution en nature du Groupe DUCOS et SARRAT

(4) Les virements de poste à poste traduisent les immeubles reclassés en immeuble de placement destinés à la vente. (surface totale 14.085 m² de bureaux et commerce).

Variation des amortissements et provisions sur immeubles de placement et actifs corporels

En K€	31/12/2005	Dotations	Variation périmètre	Amortissement des immeubles destinés à la vente	Reprise suite à cession et mise au rebut	30/06/2006
Constructions	3 218	573		-487	-93	3 211
Actifs corporels	9	3			-2	10
TOTAL	3 227	576	0	-487	-95	3 221

L'évolution des amortissements suit celles des valeurs brutes par suite des variations de périmètre.

B- Actifs financiers non courants

En K€	31/12/2005	Augmentations	Diminutions	30/06/2006	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et à moins de 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Avances preneurs crédit bail	492		26	466	52	207	207
Titres immobilisés		2		2	2		
Dépôt (fonds de roulement)	235	1		236		236	
TOTAUX	727	3	26	704	54	443	207

Les dépôts concernent les sommes versées aux syndicats des immeubles exploités.

C- Trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	Valeur brute au 30/06/2006	Provisions	Valeur nette au 30/06/2006	Valeur nette au 31/12/05
Actifs disponibles à la vente	13 208		13 208	14 573
Disponibilités	66		66	3 384
Total	13 274	0	13 274	17 957

Les actifs disponibles à la vente sont constitués principalement de 13 175 K€ BSA ACANTHE DEVELOPPEMENT (17 392 836 BSA CODE ISIN FR 0000346975 à échéance 31 octobre 2009).

D- Créances

En K€	30/06/06	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et à moins de 5 ans	Echéance à plus de 5 ans	31/12/05
Clients et comptes rattachés	1 098	1 098			1 369
Autres créances	1 140	1 140			1 220
Charges Constatées d'avances	87	87			2
TOTAUX	2 325	2 325	0	0	2 591

Les autres créances au 30 juin 2006 sont composées principalement :

- Créances de TVA pour 648 k€
- Gestionnaires d'immeubles 250 k€
- Frais d'actes versés non facturés 47k€

E- Immeubles destinés à la vente

en K€	Terrain	Constructions	En cours	Stocks	Amort. Const	Provision	Valeur nette
Immeubles destinés à la vente s/promesse au 30/06/06							
MAINTREUIL - Avenue Marceau	1 361	12 254	0	0	487	0	13 128
Immeubles destinés à la vente							
B.A.L.D.A.V.I.N.E. - Rue de la Ferme				509			509
B.A.L.D.A.V.I.N.E. - Place Etienne Pernet				654			654
TOTAUX	1 361	12 254	0	1 163	487	0	14 291

F- Capitaux propres

Au 30 juin 2006, le capital social est composé de 392.750.468 actions pour un montant global de 15.000.000 €. Il est entièrement libéré. Les actions sont nominatives ou au porteur. Aucune variation n'est à signaler sur ce poste au cours de la période.

L'Assemblée Générale a décidé de procéder à la distribution d'un montant global de 3.927.504,68 € par prélèvement sur le poste « Prime d'émission » dont le solde est ainsi porté de 19.441.680,74 € à 15.514.176,06 €.

En conséquence, chacune des 392.750.468 actions composant le capital social au 31 décembre 2005 a perçu un dividende de 0,01 € par action. La mise en paiement du dividende unitaire de 0,01€ étant intervenue le 20 février 2006.

G- Passifs financiers courants et non courants

Au 30 juin 2006, le montant total des passifs financiers courants et non courants s'élève à 22.734 K€ contre 26.963 K€ au 31 décembre 2005.

Dettes	30/06/2006	31/12/2005
Passifs non courants		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit > 1 an	20 582	25 682
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	20 582	25 682
Passifs courants		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit < 1 an	2 106	1 192
Intérêts courus	46	89
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS COURANTS	2 152	1 281

Hors intérêts courus, les emprunts et dettes s'élèvent à 22.688 K€ au 30 juin 2006.

Le capital restant dû des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ressort à 22.924K€ au 30 juin 2006.

Le montant est composé :

- d'emprunts à taux variable assortis d'une option de passage à taux fixe pendant cinq ans pour 13 964 K€
- d'emprunts à taux variable pour 5 158
- d'emprunts à taux fixe pour 3 802 K€

Au 30 juin 2006, le sous-jacent des CAP, SWAP et Tunnel ressortait à 14 163 K€. De ce fait, les emprunts à taux variable ne faisant pas l'objet d'une couverture ou d'une option de passage à taux fixe s'élèvent à 4 959 K€ soit 21,6 % de la totalité des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

Ces dérivés sont comptabilisés individuellement et évalués à la juste valeur par résultat sans recours à la comptabilité de couverture.

H. Echancier des dettes :

Dettes	TOTAL	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et à moins de 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes fin. auprès des établissements de crédit (1)	22 734	2 152	4 978	15 604
Dépôts et cautionnements	950	950		
Dettes fournisseurs	588	588		
Dettes fiscales et sociales	1 521	1 521		
Autres dettes	851	851		
Autres passifs courants (2)	56	56		
TOTAUX	26 701	6 119	4 978	15 604

(1) dont découvert bancaire : 46 K€ au 30 juin 2006

(2) concerne le loyer perçu d'avance.

6. Notes annexes : compte de résultat

A- Revenus nets des immeubles

	30/06/2006	30/06/2005
- Loyers	2 271	1 907
Charges locatives refacturées	1 308	865
Charges locatives globales	-2 178	-1 724
Revenus nets des immeubles	1 401	1 048

Les revenus nets des immeubles sont en légère progression par rapport à 2005.

B- Résultat opérationnel

	30/06/2006	30/06/2005
Revenus des autres activités	0	16
Frais de personnel	-177	-67
Autres frais généraux	-342	-278
Autres produits et autres charges	-37	-48
Dotations aux amortissements des immeubles de placement	-573	-457
Perte de valeur des immeubles de placement	0	0
Dotations aux autres amortissements et provisions	-116	-43
Charges Nettes d'Exploitation	-1 245	-877
Résultat de cession d'immeubles de placement	985	0
Résultat Opérationnel	1 142	171

Les charges nettes d'exploitation ressortent à 1.245 K€ en 2006 contre 877 K€ en 2005.

Le résultat de cession des immeubles de placement + 985 k€ provient de la sortie du groupe DUCOS ET SARRAT (avec la sortie des actifs situés à Vichy, Pringy et Pontault DS)

En conséquence, le résultat opérationnel ressort à 1.142 K€ AU 30 juin 2006 contre 171 K€ en juin 2005.

C- Résultat net

	30/06/2006	30/06/2005
- Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	9	-
Coût de l'endettement financier brut	-278	-
Coût de l'endettement financier net	-269	-720
Autres produits et charges financiers	187	896
Autres produits et charges hors exploitation	-	-
Résultat avant impôts	1 060	347
Impôt sur les sociétés	-511	-222
Résultat net	548	125
part du groupe	548	125
part des minoritaires	0	38

Le coût de l'endettement financier net constitue une charge de 269 K€ au 30 juin 2006 (468 K€ de charge financière sur emprunt minoré de 190 K€ de variation de juste valeur des dérivés) contre une charge de 720 K€ pour le premier semestre 2005.

Les autres produits et charges financiers comprennent les plus values sur les cessions de valeurs mobilières de placement.

La charge d'impôt sur les sociétés ressort à 511 K€, générée principalement par la plus value de cession réalisée lors de la sortie de DUCOS et SARRAT.

En définitive, le résultat net part du groupe s'élève à 548 K€ au 30 juin 2006 contre 125 K€ pour l'exercice le premier semestre 2005.

D- Vérification de la charge d'impôt au 30 juin 2006

en K€	Total
Résultat net consolidé	548
Impôts sur les sociétés	- 511
Résultat avant impôt	1 059
Taux d'imposition français	33,33%
Charge d'impôt théorique	- 353
Sociétés étrangères	- 137
Résultats des sociétés non imposés (Régime SIIC)	64
Retraitement consolidation ne donnant pas lieu à impôts différés	908
Déductions / Réintégrations fiscales	- 792
Imputation des déficits reportables	- 201
Charge d'impôt dans le résultat	- 511

La charge d'impôt du Groupe ressort à 511 K€, reflétant ainsi la plus value de cession réalisée lors de la sortie de DUCOS et SARRAT.

7. Informations sectorielles

Le groupe réalise l'intégralité de son chiffre d'affaires en France et en Belgique, dans le secteur de l'immobilier.

Le patrimoine immobilier du groupe représente une surface totale de 73.334 m² répartie de la manière suivante :

Nature du patrimoine	
Bureaux	70.196 m ²
Habitations	224 m ²
Surfaces commerciales	2.914 m ²
Total	73.334 m²

Situation géographique	
Paris	1 %
Région Parisienne	91%
Province et étranger	8 %
	100%

Compte de résultat par secteur d'activité

(en K€)	Bureaux	Commerces	Hôtels	Habitations	Non affectable	TOTAL
Revenus locatifs	2 132	102	22	15	0	2 271
Charges locatives refacturées	1 253	50	1	5	0	1 308
Charges locatives globales	-2 101	-60	-8	-9	0	-2 178
Revenus nets des immeubles	1 284	92	15	11	0	1 401
Dotation aux amortissements des immeubles	-547	-26	0	0	0	-573
Perte de valeur des immeubles	0	0	0	0	0	0
Dotation aux provisions et pertes sur créances clients	-148	0	0	0	0	-148
Résultat de cessions d'immeubles de placement	360	590	0	35	0	985
Résultat sectoriel	950	656	15	46	0	1 665
Revenus des autres activités					0	0
Frais de personnel					-177	-177
Autres frais généraux					-342	-342
Autres produits et charges					-1	-1
Autres amortissements et provisions					-3	-3
Coût de l'endettement net					-269	-269
Autres produits et charges financiers					187	187
Résultat de cession des autres actifs					0	0
Autres produits et charges hors exploitation					0	0
Résultat avant impôts						1 060
Impôt sur les sociétés						-511
Résultat net						548

8. Engagements hors bilan

La société ADT SIIC s'est portée caution solidaire au titre des emprunts contractés par ses filiales pour le financement d'immeubles à hauteur de 19.123 K€.

La société ADT SIIC s'est engagée à ne pas céder sa participation dans le capital de la SNC MAINTREUIL et dans le capital de la SCI LE VOLTAIRE sans l'accord express des banques ENTENIAL et CIG pendant toute la durée des emprunts.

Les autres engagements, internes ou externes au Groupe, sont les suivants :

Description des engagements hors bilan donnés :

Les engagements ne sont exerçables qu'à hauteur du principal restant à rembourser au jour de l'exercice de la garantie, majoré des frais droits et accessoires dans la limite de 10% de ce montant ; l'impact réel de ces engagements pour le groupe à la date de clôture de l'exercice figure ci-dessous :

En K€	30.06.2006	31.12.2005
CAUTIONS DONNEES PAR ADT SIIC consentie auprès des établissements financiers qui ont financés les immeubles détenus par la société	19 123	19 465
MONTANT DES INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES inscrites sur les immeubles achetés	19 123	22 966
NANTISSEMENT DES LOYERS COMMERCIAUX	19 123	22 966
AUTRES GARANTIES	1.031	4 568

AUTRES ENGAGEMENTS DONNES (en K€)		
NATURE	30.06.2006	31.12.2005
Redevances restantes à payer au titre des engagements de crédit-bail	3.802	3.985
Nantissement de SICAV DE TRESORERIE ou compte d'instrument financiers au profit des banques	0	7

Durée des engagements hors bilan (durée 30.06.2006)

GARANTIES	En K€	<1 AN	> 1 AN et < 5 ANS	> 5 ANS
CAUTIONS	19.123	1.687	3.375	14.061
HYPOTHEQUES	19.123	1.687	3.375	14.061
NANTISSEMENT DES LOYERS COMMERCIAUX	19.123	1.687	3.375	14.061
AUTRES GARANTIES	1.031	1.031	0	0
CREDIT BAIL	3.802	370	1.602	1.830

NANTISSEMENTS

Nantissements Garanties et Sûretés :

La société CFFI, filiale du groupe, a nanti l'intégralité des parts de la SCI LE BREVENT au profit de la SADE jusqu'à complet remboursement des fonds empruntés à cette dernière.

La société ADT SIIC a nanti l'intégralité des parts sociales composant le capital social de la société SCI LE VOLTAIRE, le nantissement desdites parts accordé par les anciens associés de cette dernière, les sociétés TAMPICO SA et SCI LE ROUSSEAU, au profit du CIG jusqu'à complet remboursement des fonds empruntés à ce dernier.

ENGAGEMENTS COMPLEMENTAIRES

La société ADT SIIC s'est engagée à ne pas céder sa participation dans le capital de la société SNC MAINTREUIL sans l'accord express de la banque pendant toute la durée du prêt consenti à cette dernière par ENTENIAL.

9. Exposition aux risques

○ **Risque de taux**

Au 30 juin 2006, les couvertures du risque de taux sont les suivantes :

Un emprunt fait l'objet d'une couverture de type tunnel dont l'encours est de :

- 5 681 K€ avec des limites de taux comprises entre 2,37 % et 4,50% contre Euribor 3 mois à échéance décembre 2009.

Deux conventions de type swap couvrent deux emprunts à hauteur de :

- 5 462 K€ avec un taux de 3,11% contre Euribor 3 mois à échéance décembre 2006.
- 1 993 K€ avec un taux de 3,08% contre Euribor 3 mois janvier 2010.

Une conventions de type CAP a également été mise en place à hauteur de :

- 1.031 K€ avec un taux de 5,60% contre Euribor 3 mois à échéance février 2007.

○ **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité à court terme est limité, les actifs courants (29,9 M€) couvrant les dettes à court terme (6,1 M€).

Le risque de liquidité à moyen et long terme est limité, le montant des capitaux propres augmenté des passifs financiers non courants (60,5M€) étant supérieur aux actifs non courants (36,70 M€).

○ **Risque de contrepartie**

Le risque de contrepartie concerne les placements effectués par le groupe et les contreparties du groupe dans les transactions de produits dérivés. Le risque de contrepartie sur les valeurs mobilières de placement est limité car celles-ci sont composées par des titres de sociétés cotées (13.175 K€ représentés par des BSA ACANTHE DEVELOPPEMENT).

Concernant les transactions sur les produits dérivés, celles-ci ne sont engagées qu'avec des établissements financiers d'envergure.

○ **Risque de change**

L'activité du groupe s'exerçant uniquement en zone Euro, aucun risque de change ne pèse sur le groupe.

10. Autres informations

A- Juste valeur des immeubles de placement et actif net réévalué

En vue de la détermination de l'Actif Net Réévalué par action, le Groupe ADT SIIC a confié à des experts reconnus de la place (experts près de la Cour d'Appel de Paris et agréés par la Cour de Cassation) le soin d'évaluer son patrimoine immobilier.

Il en ressort que la juste valeur à terme des immeubles détenus par le groupe, y compris les immobilisations en cours et les immeubles destinés à la vente, s'établit à 90 ,0 M€, hors droits.

La méthode de détermination de l'Actif Net Réévalué consiste à ajouter aux fonds propres comptables consolidés les plus-values latentes sur le patrimoine résultant de la différence entre les valeurs de marchés estimées par les experts (juste valeur) et les valeurs nettes dans les comptes consolidés.

Au 30 juin 2006, l'Actif Net réévalué hors droits se détermine ainsi :
(En K€)

Capitaux propres consolidés part du groupe	39.359
VNC des immeubles	(50 269)
Valorisation actuelle du patrimoine	59.626
ANR au 30/06/06	48.716 / 392.750.468 actions = 0,1240 €/action

L'ANR au 30/06/06 ressort à 0,1240 € : il correspond, soit à leur valeur d'expertise 2006, soit pour certains immeubles acquis en 2005 et 2006, à leur coût d'acquisition augmenté des travaux déjà réalisés, lequel tient compte de l'incidence de la vacance et du coût, estimé par la direction du Groupe, des travaux restant à réaliser. Toutefois, l'immeuble « Bonaparte », faisant partie de l'ensemble immobilier sis au Blanc Mesnil et appartenant déjà au Groupe en 2004, a été maintenu à son prix d'acquisition en raison de l'inoccupation des locaux pendant l'exercice (rénovation future prévue).

	(En K€)
Capitaux propres consolidés part du groupe	39.359
VNC des immeubles	(50 269)
Valorisation à terme du patrimoine	90.040
ANR à terme par action	79.130 / 392.750.468 actions = 0,2015 €/action

L'ANR à terme par action atteindra 0,2015 € dès que l'ensemble des locaux libres sera loué et les travaux nécessaires intégralement réalisés.

B- Situation fiscale

Le Groupe n'est pas intégré fiscalement.

Il n'existe pas de différence temporaire au sein du groupe. Les déficits fiscaux du groupe, pour la partie incombant au régime taxable (hors SIIC), sont désormais réduits sur le groupe

Ils se décomposent de la manière suivante :

	Global	Imputés sur les impôts différés aux stades adéquats	Partie non activée (principe de prudence)
Déficits reportables	4.402	-	4.402
Moins values long terme	-	-	-
Total	4.402	-	4.402

C- Litiges

Au sein des sociétés du périmètre de consolidation, il n'existe pas de risque significatif susceptible d'affecter le résultat ou la situation financière du groupe.

Par ailleurs, certaines sociétés du Groupe ADT font l'objet de contrôle fiscaux portant sur la période allant du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2003 ; l'Administration Fiscale a fait des propositions de rectifications (sans impôt complémentaire) sur le fondement de l'abus de droit, à hauteur de 1,2 M€ en base ; cette rectification s'impute sur des déficits fiscaux disponibles et non activés comptablement et n'engendrent pas

d'impôt supplémentaire. Ces propositions remettent notamment en cause le principe de non taxation des dividendes dans le cadre du régime mère fille, ce qui se traduit par une double imposition des mêmes bénéficiaires d'une société, situation qui, dans l'espace de l'Union Européenne, appelle nécessairement critiques et ne manquerait pas d'être sanctionnée par la Cour de Justice des Communautés Européennes apparaît également susceptible d'être remise en cause compte tenu du récent arrêt du Conseil d'Etat du 27 septembre 2006 « Janfin » qui a fixé de façon restrictive les conditions dans lesquelles l'administration fiscale peut remettre en cause, sur le fondement de l'abus de droit, certaines opérations financières faisant intervenir des distributions de dividendes. Ces propositions sont contestées par le groupe qui, assisté du cabinet CMS Bureau Francis Lefebvre, a initié des procédures contentieuses et n'a enregistré aucune provision les concernant.

D- Entités ad hoc

Le groupe ne réalise aucune opération au travers d'entités ad hoc.

E- Entreprises liées

L'intégralité des opérations qui se sont déroulées entre les sociétés du groupe (880 K€ d'intérêts de comptes courants et 47 k€ de refacturation) ont été annulées dans le cadre des retraitements de consolidation.

Par ailleurs, le groupe ADT SIIC a réalisé des opérations avec trois autres groupes cotés (ACANTHE DEVELOPPEMENT DUCOS ET SARRAT SA et ADC SIIC)

Le groupe ACANTHE DEVELOPPEMENT a refacturé au 30 juin 2006 au groupe ADT SIIC :

- au titre des salaires 88,7 K€
- au titre des loyers et charges refacturables : 36 K€.

Le groupe ADT SIIC a refacturé au groupe ACANTHE DEVELOPPEMENT 15,9 k€ au titre des salaires.

Le groupe ADT SIIC a refacturé au groupe ADC SIIC 31.6 K€ au titre des salaires.

Le groupe ADC SIIC a refacturé au groupe ADT SIIC 20.7 K€ au titre des salaires.

Par ailleurs, le groupe ACANTHE DEVELOPPEMENT a cédé au groupe ADT SIIC un local à usage commercial de 138,76 m2 situé à Neuilly sur Seine (92) pour un prix de 500 K€ net vendeur.

Le groupe ADT SIIC a cédé au groupe DUCOS ET SARRAT des BSA Acanthe (code ISIN FR00003496967) pour un prix de 584 K€.

Ces opérations n'ont fait l'objet d'aucune garantie d'actifs et de passifs. Le coût d'acquisition des immeubles, acquis directement ou au travers des sociétés indiquées ci-dessus, reposent sur des estimations de leur valeur de marché, établies par la Direction du Groupe et s'appuyant sur des hypothèses de valeurs locatives et de rendement de ces actifs.

Par ailleurs, la société ADT SIIC détient au 30 juin 2006 :

- 447.161 BSA ACANTHE DEVELOPPEMENT échéance 31 octobre 2007 (Code ISIN FR0000322059) sur un total de 3.151.122 BSA en circulation,
- 17.392.836 BSA ACANTHE DEVELOPPEMENT échéance 31 octobre 2009 (Code ISIN FR0000346975) sur un total de 37.679.958 BSA en circulation.

F- Effectifs

L'effectif du groupe, hors employés d'immeubles, est de 5 personnes au 30 juin 2006.

G- Résultat par action

Le résultat non dilué ou dilué par action part du groupe s'élève à 0,0014 € au 30 juin 2006 (le nombre moyen d'action pondéré étant de 392.750.468).

H- Faits caractéristiques intervenus depuis le 30 juin 2006

Le 25 juillet 2006, une assemblée générale ordinaire de votre société s'est tenue extraordinairement afin d'approuver les comptes annuels sociaux au 31 décembre 2005 se soldant par un bénéfice social de 5.521.175,37 € et les comptes consolidés au 31 décembre 2005 se soldant par un bénéfice de (part du groupe) de 5.270.561 €.

Cette même assemblée a décidé d'affecter le bénéfice net comptable de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	5.521.175,37 euros
- Dotation à la Réserve légale	276.058,77 euros
- Prime d'émission	19.441.680,74 euros
- Bénéfice distribuable de l'exercice	24.686.797,34 euros
Aux actions à titre de dividendes prélevés en totalité	
Sur le bénéfice de l'exercice et pour le surplus sur le	
Poste « Prime d'émission »	23.565.028,08 euros

Le solde du poste « prime d'émission » ressortira, du fait de cette distribution, à 1.121.769,26 euros.

L'assemblée générale décide que chacune des 392.750.468 actions composant le capital social au 31 décembre 2005 recevra un dividende de 0,06 € par action qui est éligible à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, pour la partie prélevée sur le bénéfice de l'exercice, sous condition suspensive (i) de la réalisation de la division des BSA ACANTHE DEVELOPPEMENT 2009, de l'émission des nouveaux BSA et de leur cotation(i) de la détention par ADT SIIC des 32.881.836 BSA (nombre de BSA avant la division). Les BSA ACANTHE DEVELOPPEMENT 2009 (code ISIN FR 0000346975) sont à échéance 31 octobre 2009.

Nous vous rappelons que, dans le cadre du régime SIIC, nous avons des obligations de distribution de nos résultats : en conséquence, le dividende proposé comprendra la totalité du bénéfice fiscal issu des revenus immobiliers soit 306.924 € et de l'intégralité des plus-values fiscales sur cessions d'immeubles soit 70.532 €.

Pour acheter les BSA ACANTHE DEVELOPPEMENT 2009 nécessaires à la distribution, ADT SIIC va céder les titres de la société FINANCE CONSULTING SA, domiciliée 18 avenue Delleur – Bruxelles et immatriculée au RCS Bruxelles sous le numéro 578.422, qui détient l'immeuble situé Avenue de l'Astronomie à Bruxelles (3.345 m²).

Enfin, Le Groupe ADT a signé une promesse de vente au travers de la SNC MAINTREUIL, en vue de la cession d'un immeuble sis à Montreuil. Cette vente devrait faire ressortir une plus value nette de 2,6 M€ (après déduction des frais d'emprunts, de levée d'hypothèque et de travaux).

Les deux opérations de cessions mentionnées ci-dessus ramèneront à 56 051 m² les surfaces détenues par votre Groupe, avec les répartitions suivantes :

- Géographique : 703 M² à PARIS, 53 148 M² en Région Parisienne, 2 200 M² en Province.
- Par destination : 98% de Bureaux, 2% de commerces

